



AIB-VINÇOTTE Belgium - Association sans but lucratif
ORGANISME DE CONTROLE AGREE - Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social : Diamant Building - Boulevard A. Reyers 80 - B-1030 Bruxelles
Numéro d'entreprise : BE 0402.726.875 - Internet : www.vincotte.com

Safety, quality and environmental services

Contrat géré par : SIEGE DU BRABANT

Business Class Kantorenpark - Jan Olieslagerslaan 35 / B-1800 Vilvoorde

Tél. : +32(0)2 674.57.11 - Fax : +32(0)2 674.59.59 - E-Mail : brussels@vincotte.be

Personne à contacter : Boden J., Electricité

- Nos coordonnées

Rapport N° : AUD // 033032701 / 00 / FR / 007

Réf. client :

Réf. contrat :

- Vos coordonnées

Ref. :

- Données d'intervention

Lieu : Rue de Namur, 99 1400 Nivelles Appartement 99/A

Date : du 16/07/2015 au 17/07/2015

Effectuée par : Van Enst Paul

15001

PROCES-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITE ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

INSTALLATION

Nom :

Adresse : Rue de Nivelles, 99 CP: 1400 Commune : Nivelles

Tél. :

- Propriétaire ou gestionnaire

idem

- Responsable de l'exécution du travail

Nom : Néant Prénom :

- Type de local

Unité d'habitation

BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)
- Art 271 : contrôle
- Art 86
- Art 271 bis

CONCLUSION

- L'installation existante est conforme au Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE).
- Le dispositif différentiel général était plombé.
- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 17/07/2040 par le même organisme de contrôle. (*)

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.

Ing. J. Windey
Directeur Général

Paul VAN ENST
3303
CENTRUM-DIA-CENTRE
GSM 0479/90.01.36
FAX 02/384.62.86

Date d'impression : 17/07/2015
Nombre de pages : 2



Belgium - Netherlands - France - Luxembourg - Italy - Hungary - Morocco - Algeria - UAE - Oman - USA - India



CONTENU DE L'EXAMEN

- Contrôle visuel

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs.
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe.
- Matériel fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens.
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas.
- Continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection.

- Mesures - tests

- Résistance de dispersion de la prise de terre : 13,78 Ohm.
- Isolement général : 58 MOhm.
- Fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test.

DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Données du distributeur

N° EAN :	EAN non communiquée
Compteur kWh n° :	6958494
Index jour :	63787
Index nuit :	72396
Protection branchement :	32 A

- Données de l'installation

Installation conçue pour une tension nominale de :	3x230 V
Courant nominal maximum :	63 A
Câble d'alimentation du tableau principal - type :	VVB
Câble d'alimentation du tableau principal - section :	4X10 mm ²
Type de prise de terre :	barres / piquets

- Description de l'installation

Dispositif différentiel général :	40A/300MA
Nombre de tableaux :	1
Nombre de circuits terminaux :	9
Schéma(s) de position :	1X
Schéma(s) unifilaire(s) :	1X

INFRACTIONS - REMARQUES

- Nouvelle installation

- Installation existante

R-O-F Néant

AUTRE(S) ANNEXE(S)

Néant

15001